

2020 - 010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RUSTICE**

SEANCE DU 09 JUIN 2020

Nombres de membres afférents au C.M. : 11, en exercice : 11, ayant délibéré : 10

Date de convocation : 05.06.2020

Date d'affichage : 11.06.2020

L'an deux mille vingt et neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. AUSSEL Edmond, Maire.

Présents : M. LECORRE Damien- Mme LISSARRE Michelle- M. PETIT Patrick- Mme CHADOURNE Francette- - Mme KÖHLER Sandy- M.RACHOU Clément- Mme SALVADOR Edwige- M. VINEL Sébastien- M. BERMOND Laurent.

Absents-Excusés : Mme PLET Judite.

Secrétaire de séance : Mme LISSARRE Michelle.

Procurations : Néant.

OBJET : Etablissement des Commissions Municipales

M. le Maire indique que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal en séance de constituer des commissions d'instructions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles peuvent avoir un caractère permanent et doivent être constituées dès le début du mandat du conseil ou être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé.

Il s'agit aujourd'hui de constituer les commissions municipales permanentes dont il est rappelé que le Maire est Président de droit. M. le Maire propose de constituer cinq commissions municipales :

- Commission des Finances
- Commission de l'Urbanisme
- Commission des Travaux
- Commission de la Vie scolaire
- Commission de la Communication et des associations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques avec un maximum de 5 membres par commission hors le Président de droit.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du CGCT, et notamment de l'article L2121-21, le Conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES :

M. LECORRE Damien- Mme LISSARRE Michelle-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RUSTICE**

SEANCE DU 09 JUIN 2020

2020-010

COMMISSION DE L'URBANISME :

M. LECORRE Damien- Mme LISSARRE Michelle- M. PETIT Patrick-M.RACHOU Clément-

COMMISSION DES TRAVAUX :

M. LECORRE Damien- M. PETIT Patrick- M. VINEL Sébastien-M. RACHOU Clément-

COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE :

Mme LISSARRE Michelle- M. BERMOND Laurent- M. VINEL Sébastien-Mme PLET Judite- Mme KÖHLER Sandy-

COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DES ASSOCIATIONS :

M. VINEL Sébastien- Mme CHADOURNE Francette -Mme SALVADOR Edwige - Mme KÖHLER Sandy-

Toutes les commissions seront convoquées au plus tard dans les huit jours pour élire leur vice-président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Edmond AUSSEL.

